



Point 11 de l'ordre du jour provisoire

NEUVIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

New Delhi (Inde), 19-24 septembre 2022

Rapport sur la mise en œuvre du Système mondial d'information

Résumé

Le présent document fait le point sur la mise en œuvre du Programme de travail sur le Système mondial d'information depuis la dernière session de l'Organe directeur, notamment sur les progrès accomplis dans la promotion et l'utilisation des identifiants numériques d'objet (*Digital Object Identifiers*, DOI), la mise au point du portail du Système mondial d'information (le système GLIS), les activités de formation et de renforcement des capacités, la mobilisation de ressources et le renforcement des partenariats et des accords de collaboration. Il présente en outre un résumé des activités menées en vue de l'élaboration des descripteurs d'espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et conservées *in situ*, entre autres listes de descripteurs. Le document contient également les éléments d'un projet de résolution qui sont accompagnés d'un projet de Programme de travail révisé qui a été élaboré par le Secrétaire en tenant compte des avis du Comité scientifique consultatif.

Indications que l'Organe directeur est invité à donner

L'Organe directeur est invité à prendre note du présent rapport intérimaire et à communiquer toutes les indications qu'il jugera pertinentes en vue de la poursuite de la mise en œuvre du Programme de travail sur le Système mondial d'information et des activités y afférentes, en prenant en compte les éléments d'une éventuelle résolution qui sont proposés à l'*annexe 2*.

I. INTRODUCTION

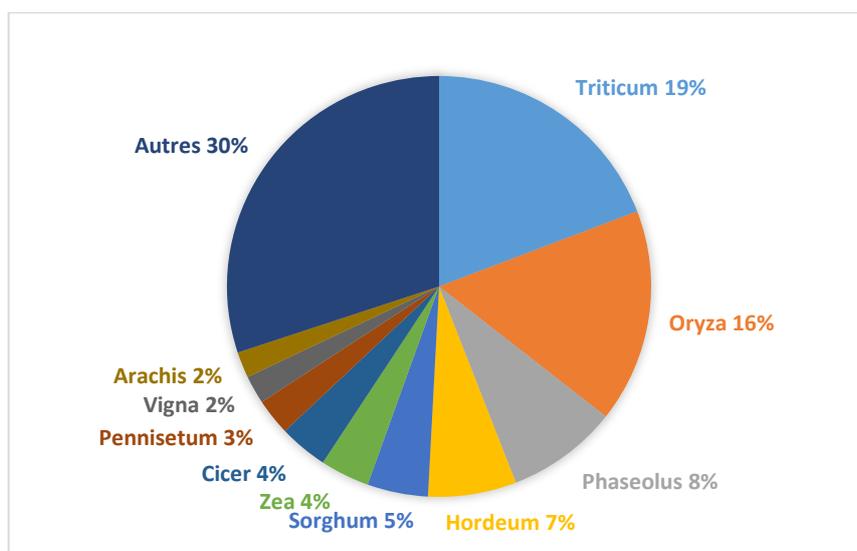
1. Le présent document résume les principales activités menées dans le cadre du Programme de travail sur le Système mondial d'information (le Programme de travail) depuis la huitième session de l'Organe directeur.
2. Au cours de la dernière période biennale, le Comité scientifique consultatif (le Comité) a tenu sa quatrième session les 20 et 21 avril 2021, en ligne. Le rapport correspondant fait partie de la documentation de la présente session¹.
3. Le Comité a donné au Secrétaire des avis sur les opérations du système GLIS et la mise à jour du Programme de travail. Le projet de Programme de travail sur le système GLIS pour la période 2023-2028 est en appendice au projet de résolution, en vue de son examen par l'Organe directeur (appendice à l'annexe 2).

II. BILAN DES ACTIVITÉS MENÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LE SYSTÈME MONDIAL D'INFORMATION

A. Progrès accomplis dans la promotion, l'enregistrement et l'utilisation des identifiants numériques d'objets

4. Les identifiants numériques d'objets (DOI) attribués aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) aident les utilisateurs à identifier précisément et de manière définitive les ressources et donnent aux utilisateurs potentiels des informations sur les ressources disponibles dans le Système multilatéral d'accès et de partage des avantages (le Système multilatéral). L'utilisation à titre volontaire des DOI facilite également l'échange des informations obtenues dans le cadre des activités de recherche et développement sur le matériel génétique, de sorte que le système GLIS puisse apporter une valeur ajoutée aux ensembles de données existants et encourager leur future adoption.
5. À sa huitième session, l'Organe directeur a demandé au Secrétaire de poursuivre les efforts visant à faire des DOI un élément à part entière du système GLIS et d'établir des liens avec les systèmes d'information existants en créant des pointeurs vers les informations associées aux RPGAA disponibles dans d'autres systèmes. Pendant la période intersessions, le secrétariat a contacté les parties prenantes afin de promouvoir l'utilisation des DOI dans le système GLIS. Les détenteurs de RPGAA des pays suivants ont donc commencé à enregistrer des DOI: Arménie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Slovaquie, Uruguay et Yémen.
6. Le Secrétaire a également reçu des demandes d'information de la part de banques de gènes et d'autres détenteurs de RPGAA au sein des parties non contractantes, qui souhaiteraient appliquer à titre volontaire les normes relatives aux DOI dans le cadre de la gestion de leurs flux de travaux et dans leurs systèmes d'information.
7. Au 15 mai 2022, un total de 1 228 000 RPGAA avaient été identifiées et liées aux ensembles de données connexes d'autres systèmes grâce à l'enregistrement de DOI sur le portail du système GLIS, soit une augmentation de 32 pour cent depuis le dernier rapport. La figure 1 illustre la répartition (en pourcentage) des espèces cultivées pour lesquelles des DOI ont été enregistrés. Au 15 mai 2022, *Triticum* et *Oryza* étaient les genres les mieux représentés dans le Système mondial d'information, puisqu'ils représentaient 35 pour cent des DOI attribués, suivis par *Phaseolus* et *Hordeum*. Ensemble, ces quatre genres représentent la moitié du matériel documenté dans le système GLIS. Viennent ensuite les genres *Sorghum*, *Zea* et *Cicer*.

¹ IT/GB-9/SAC-GLIS-4/21/Report, www.fao.org/3/cb5340en/cb5340en.pdf.

Figure 1. DOI enregistrés par genre au 15 mai 2022

Source: Portail du système GLIS.

8. On a constaté une certaine amélioration de la quantité et de la qualité des informations présentées grâce à l'attribution de DOI. Outre les descripteurs obligatoires qui sont principalement liés à l'identification des RPGAA, le nombre et le pourcentage d'autres descripteurs a augmenté. En effet, on dispose de davantage d'informations sur le statut au sein du Système multilatéral (descripteur R07), le statut biologique (R03), les liens vers les informations associées (R01) et sur d'autres identifiants (R06). Au total, 68 pour cent des nouveaux enregistrements contenaient des informations sur la provenance (A03) et les autres noms (R05) des RPGAA, comme le montre la figure 2².

Figure 2. Descripteurs renseignés dans les DOI enregistrés, au 15 mai 2022

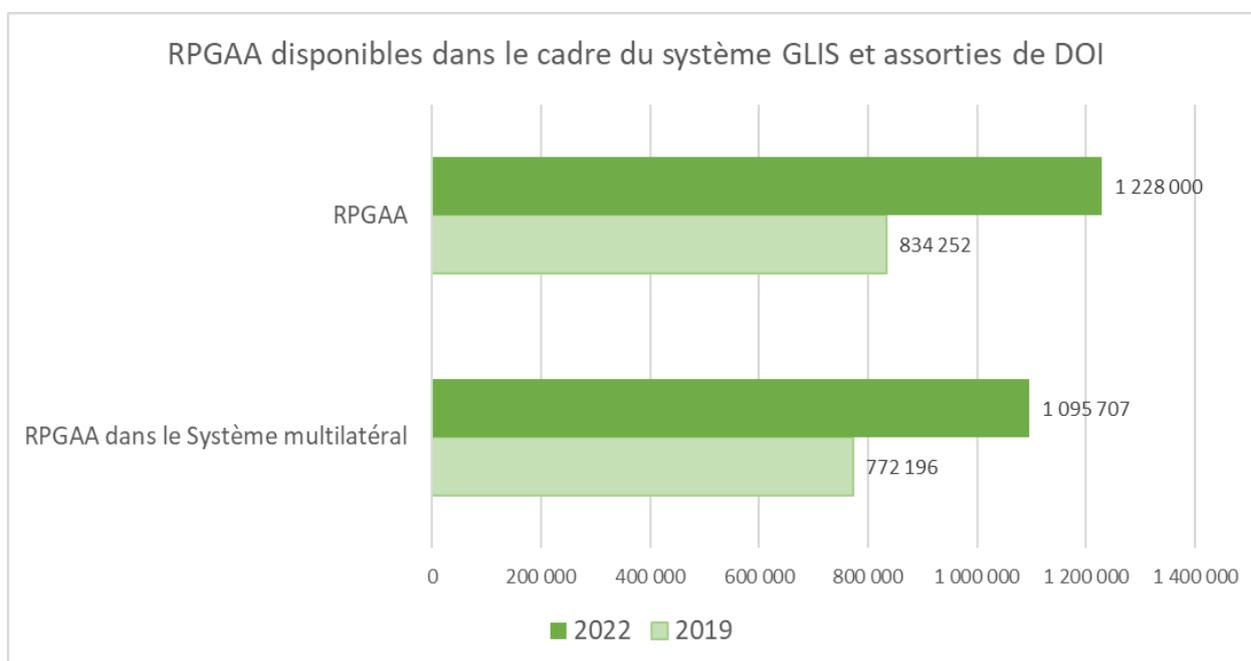
Source: Portail du système GLIS.

² On trouvera l'intitulé et le code de chacun des descripteurs à l'adresse suivante: www.fao.org/3/I8840FR/i8840fr.pdf.

9. Depuis la dernière session de l'Organe directeur, en 2019, le secrétariat a continué d'aider les détenteurs de RPGAA tant publics que privés à attribuer des DOI à leurs RPGAA, et le système GLIS a continué d'offrir un mécanisme stable pour identifier les RPGAA disponibles dans le Système multilatéral.

10. Au 15 mai 2022, le portail du système GLIS contenait des informations sur 1 095 707 accessions disponibles dans le Système multilatéral (soit une hausse de 29 pour cent par rapport à la période biennale précédente), y compris des informations connexes et des liens et pointeurs vers divers référentiels de données. Cette quantité représentait 89 pour cent de l'ensemble des RPGAA répertoriées dans le système GLIS. La figure 3 représente le nombre total de RPGAA référencées au moyen d'un DOI dans le système GLIS par rapport au matériel qui est déclaré comme disponible dans le Système multilatéral, et la progression enregistrée depuis le dernier rapport présenté à l'Organe directeur en 2019.

Figure 3. Augmentation du nombre d'enregistrements de DOI depuis la huitième session de l'Organe directeur (données au 15 mai 2022)



Source: Secrétariat du Traité international et données du portail du système GLIS.

11. Pendant la période intersessions, le secrétariat a également appuyé le projet de recherche INCREASE, qui est financé par le programme Horizon 2020 de l'Union européenne. Tous les partenaires du projet ont adopté l'Accord type de transfert de matériel afin de pouvoir transférer du matériel végétal au titre du projet et avec des entités externes. Les participants ont aussi adopté les DOI comme identifiants pour le matériel échangé ainsi que pour les nouveaux matériels mis au point dans le cadre du projet. Au titre de l'initiative INCREASE, un projet expérimental de science citoyenne a été mené en suivant une approche novatrice et décentralisée de la conservation, de la multiplication et du partage des semences. Au 15 mai 2022, les partenaires du projet avaient attribué plus de 36 000 DOI, dont plus de 32 000 ont été attribués à des échantillons de haricots qui ont été distribués à près de 5 500 citoyens³.

12. Depuis la dernière session de l'Organe directeur, en 2019, les DOI attribués à des RPGAA ont été référencés par des chercheurs dans de nombreuses publications et de nombreux articles. On trouvera des liens vers ces publications sur le portail du système GLIS, à côté de l'entrée de la RPGAA

³ On trouve des informations complémentaires sur le projet INCREASE à l'adresse suivante: www.pulsesincrease.eu.

correspondante. En outre, le secrétariat a créé une nouvelle section qui permet aux utilisateurs de rechercher des publications qui citent des DOI, à des fins de tests complémentaires et d'amélioration.

13. De nombreuses opérations d'enregistrement de DOI sont effectuées au moyen de tableaux Excel, mais les banques de gènes publiques nationales ont continué d'utiliser la boîte à outils DOI pour enregistrer du matériel nouveau et mettre à jour le contenu des descripteurs associés aux DOI existants. D'après ce qui a été signalé, la boîte à outils est utilisée dans les pays suivants: Bangladesh, Bhoutan, Brésil, Burundi, Cambodge, Inde, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, Sri Lanka et Zambie.

14. Les banques de gènes nationales et autres détenteurs de collections ont enregistré environ 180 000 DOI au moyen de la boîte à outils, ce qui représente une hausse de 34 pour cent par rapport à la période biennale précédente. Au total, 20 centres ont adopté la boîte à outils, 8 centres ont implémenté leur propre couche de connexion et un centre a utilisé la version de GRIN-Global qui permet d'enregistrer des DOI. Par ailleurs, le Centre nordique de ressources génétiques (NordGen) a établi une bibliothèque de logiciels libres permettant d'enregistrer des DOI au moyen du système GLIS. Au total, 34 institutions de 26 pays ont reçu une aide pour enregistrer des DOI au moyen de différentes méthodes.

15. La collaboration avec Genesys et le Catalogue européen des ressources phylogénétiques (EURISCO) s'est poursuivie au cours de la dernière période biennale. En pratique, lorsqu'un nouvel enregistrement est ajouté ou mis à jour pour déclarer un DOI dans ces systèmes, ces derniers en informent le système GLIS pour qu'il mette à jour l'enregistrement, ce qui évite de répéter inutilement les efforts. Le secrétariat a également poursuivi sa collaboration avec le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS), laquelle a notamment consisté à produire conjointement des statistiques avec des groupes de recherche.

16. Le secrétariat a collaboré avec les partenaires et les points focaux nationaux afin de réaliser plus de 30 présentations dans plusieurs langues lors de la période intersessions, à l'occasion de conférences, d'ateliers et de réunions en ligne. La liste des principaux partenaires figure sur le portail du système GLIS⁴.

B. Le nouveau portail du système GLIS

17. La première version du portail a été mise en ligne en 2017 afin de permettre aux utilisateurs de communiquer des informations sur leurs collections de RPGAA et de fournir des liens vers des informations et connaissances disponibles dans les bases de données et les systèmes référencés. À sa huitième session, l'Organe directeur a demandé au Secrétaire d'établir de nouveaux éléments d'infrastructure dans le portail, sous réserve de la disponibilité de ressources.

18. À la quatrième session du Comité scientifique consultatif, en 2021, le secrétariat a présenté ces éléments, y compris la nouvelle page d'accueil du portail et un nouveau répertoire de liens organisé en trois grands «canaux», à savoir: sources de RPGAA, chaîne de création de valeur et thèmes des utilisateurs. La page de chaque canal comprend une ou plusieurs sous-pages, qui présentent une sélection de liens vers des documents, des sites web et des bases de données qui portent sur le sujet du canal correspondant. La figure 4 montre la nouvelle page d'accueil du portail du système GLIS.

19. Le Comité s'est félicité de la nouvelle version de la **page d'accueil** et du nouveau **répertoire** de liens et de services et a estimé que les canaux présentés sur la page d'accueil reflétaient bien les éléments

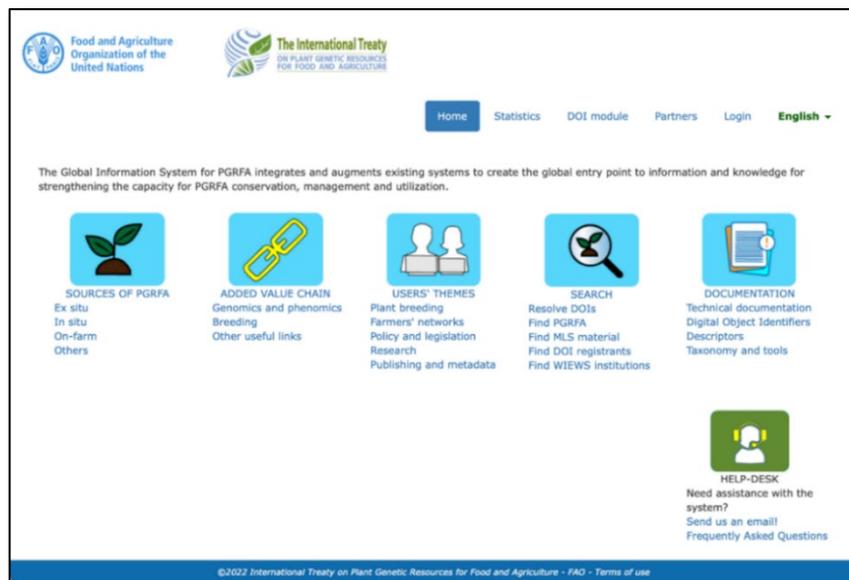
⁴ ssl.fao.org/glis/static/fr/partners.html.

de la vision du système GLIS. Le Comité a encouragé le Secrétaire à poursuivre le développement du portail et de son répertoire en prenant en compte les observations formulées lors de la réunion⁵.

20. Depuis lors, et outre l'inclusion de nouvelles entrées et la mise à jour du répertoire, le secrétariat a traduit l'ensemble du contenu dans toutes les langues officielles.

21. Par ailleurs, la **fonction de recherche** du portail a été élargie en y intégrant la taxonomie du réseau GRIN. Cette fonction permet aux utilisateurs de trouver plus facilement les noms utilisés dans la taxonomie et d'étendre leur recherche aux synonymes, s'ils le souhaitent. L'adoption de la taxonomie du réseau GRIN a été coordonnée avec les autres partenaires, en particulier Genesys, afin d'assurer la cohérence de la taxonomie entre les deux systèmes⁶.

Figure 4. Nouvelle page d'accueil du portail du système GLIS, disponible dans six langues.



Source: Portail du système GLIS.

22. À la suite d'une analyse des retours d'information recueillis auprès des utilisateurs lors d'entretiens, le secrétariat a introduit de nouvelles améliorations dans le module de DOI, en particulier la possibilité de télécharger les **résultats d'une recherche au format des descripteurs de passeport multiculturels (MCPD) FAO/Biodiversité internationale**.

23. En outre, le secrétariat a renforcé l'**intégration du Système GLIS et du système Easy-SMTA**, ce qui permet aux bénéficiaires d'accords types de transfert de matériel «au clic» de télécharger les données du passeport correspondant au matériel transféré au format MCPD lorsque le fournisseur indique les DOI du matériel. Cette fonction facilite le travail des bénéficiaires et améliore la qualité des données.

24. Depuis la dernière session de l'Organe directeur, le secrétariat a remanié la **section du portail consacrée aux statistiques** et l'a étoffée afin d'y inclure de nouveaux produits. Un aperçu du contenu est présenté à l'*annexe 1*.

25. Outre l'augmentation du nombre d'enregistrements de DOI, le nombre de relations entre les DOI dans la base de données orientée graphe dépassait les 74 000, soit une hausse de 460 pour cent par rapport au chiffre indiqué en 2019.

⁵ ssl.fao.org/glis/.

⁶ ssl.fao.org/glis/site/doiindex.

26. Au cours de la période biennale précédente, le secrétariat a mis au point un prototype de navigateur de graphiques afin d'aider les utilisateurs à visualiser les relations créées par les DOI. Ce prototype a fait l'objet d'une démonstration lors de la réunion du Comité scientifique consultatif. Le secrétariat a recueilli des observations en vue de la poursuite de l'élaboration du module et de sa documentation, qui est prévue au prochain exercice biennal, sous réserve de la disponibilité de ressources⁷.

27. Lors des webinaires d'information organisés par le secrétariat, sur la conservation et l'utilisation durable en février 2022 et sur le Système GLIS début mai 2022, les participants ont demandé au secrétariat de mettre à disposition la boîte à outils sur la conservation et l'utilisation durable des RPGAA dans le système GLIS. Cette activité, qui est en cours, permettra de mettre à disposition les ressources de la boîte à outils dans d'autres langues officielles, tout en améliorant la classification et l'indexation, ainsi que la recherche de contenu et la contribution des utilisateurs⁸.

C. Documentation et liste des descripteurs

28. La résolution 3/2015 de l'Organe directeur prévoit l'élaboration, la mise en œuvre et la promotion de normes pour la documentation des RPGAA dans le Programme de travail sur le Système mondial d'information, l'objectif étant de faciliter l'interopérabilité des systèmes. À sa huitième session, l'Organe directeur a pris note du projet intitulé «Élaboration d'une liste de descripteurs internationalement reconnue pour la documentation des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et conservées *in situ*»⁹.

29. La principale réalisation de la première phase du projet a été la publication, en février 2021, d'une liste de descripteurs internationalement reconnue pour la documentation des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et conservées *in situ* (première version). La liste contient une norme internationale pour l'échange de données, qui a été élaborée et validée dans le monde entier dans le cadre du projet. Cette norme facilite la compilation et l'échange de données produites et détenues par différentes organisations nationales et internationales. Elle a été mise au point en s'appuyant sur l'expérience de l'Alliance entre Bioersity International et le Centre international d'agriculture tropicale (CIAT) et sur des travaux menés précédemment dans le cadre du Traité international, ainsi que sur des projets internationaux, notamment le projet «Farmer's Pride» mené au titre du programme Horizon 2020. La liste a pu être élaborée grâce à une consultation en ligne qui s'est tenue de février à avril 2020 et à laquelle ont participé plus de 107 experts de 87 institutions situées dans 48 pays¹⁰.

30. Le secrétariat a également mené une phase de test des descripteurs figurant dans la première version de la liste au regard du contenu des catalogues qui existent dans certains pays d'Afrique subsaharienne, du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Europe et d'Asie. La cartographie et l'harmonisation des descripteurs facilite la création de bases de données nationales sur les espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et conservées *in situ*. Le secrétariat a promu les nouveaux descripteurs à l'occasion du Colloque international sur les ressources génétiques d'Amérique latine et des Caraïbes (SIRGEAC), qui s'est tenu en Colombie, ainsi que lors d'autres conférences internationales et de formations.

31. Sur l'avis d'experts internationaux, on a analysé, dans le cadre du projet, les lacunes et les possibilités en ce qui concerne l'aide prêtée aux pays dans le cadre de l'établissement d'inventaires nationaux des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et conservées *in situ*. Les experts internationaux ont examiné les conclusions de cette analyse lors d'un atelier en ligne tenu en septembre 2021, où d'autres contributions et avis ont été recueillis. Cette analyse et les vues communes à l'issue de

⁷ Voir *Update on the DOI Module* (en anglais): www.fao.org/3/cb4317en/cb4317en.pdf.

⁸ On trouvera une description du prototype de boîte à outils dans le document IT/GB-9/22/12/Inf.1.

⁹ Résolution 3/2015, www.fao.org/3/bl140f/bl140f.pdf, et résolution 4/2019, www.fao.org/3/nb782fr/nb782fr.pdf.

¹⁰ On trouvera la liste des descripteurs à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/publications/card/fr/c/CB3256FR>.

l'atelier sont présentées dans le document intitulé *Vers une approche plus stratégique de la documentation des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées*¹¹.

¹¹ IT/GB-9/22/11/Inf.1, www.fao.org/3/ni642fr/ni642fr.pdf.

32. La phase actuelle du projet a débuté fin 2021 et s'achèvera le 30 juin 2023. Le Gouvernement de l'Allemagne, par l'intermédiaire du Ministère fédéral de l'alimentation et de l'agriculture, a financé le projet, qui aide les Parties contractantes à élaborer et connecter leurs bases de données nationales sur les espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et conservées *in situ*. En outre, dans le cadre du projet, les descripteurs internationaux continueront d'être mis à jour et seront présentés lors d'ateliers et de webinaires. Les descripteurs pour les espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et conservées *in situ* ont été adoptés dans le Catalogue européen des ressources phytogénétiques (EURISCO) du Programme européen de coopération pour les ressources phytogénétiques. Ils sont également promus par la Communauté de développement de l'Afrique australe. Un nouveau module qui vise à faciliter la connexion des données sur les espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et conservées *in situ* avec celles de certains pays est en cours d'élaboration et sera testé courant 2022 et parachevé en 2023.

33. À l'occasion de l'Année internationale des fruits et des légumes (2021) et en étroite collaboration avec le Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF) et l'Alliance de Bioversity International et du CIAT, le secrétariat a élaboré six ensembles stratégiques de descripteurs pour la caractérisation et l'évaluation d'espèces d'arbres fruitiers tropicaux à usages multiples conservés *in situ*. Le secrétariat met à la disposition des utilisateurs des informations sur les descripteurs et la documentation des RPGAA. Les nouvelles brochures mises au point devraient être particulièrement utiles aux chercheurs, aux obtenteurs et aux Parties contractantes¹².

34. Le secrétariat a en outre uni ses efforts à ceux du groupe de travail sur *Avena* du Programme européen de coopération pour les ressources phytogénétiques, afin de contribuer à la mise à jour des descripteurs de l'avoine publiés en 1985, et à ceux de l'Université des Philippines, afin de mettre au point des descripteurs internationaux pour *Canarium ovatum*, que l'on appelle communément la noix de pili. En outre, le secrétariat appuie le développement des descripteurs de *Pisum* aux côtés d'un groupe d'experts internationaux.

D. Promotion, formation et renforcement des capacités

35. Au cours de la période biennale écoulée, le secrétariat a poursuivi la mise à jour de la foire aux questions (FAQ) sur le système GLIS et son portail, sur les DOI et sur leur application pratique. La section du portail correspondante a été traduite en chinois et en russe et est désormais disponible dans les six langues officielles¹³.

36. Lors de la rénovation du portail du système GLIS, le secrétariat a créé une nouvelle section qui répertorie toutes les ressources mises au point jusqu'à présent pour favoriser l'adoption de DOI, l'utilisation de fichiers Excel pour l'enregistrement des DOI et du protocole XML, ainsi que d'autres documents techniques; cette section est accompagnée de notes expliquant comment référencer les DOI du système GLIS dans les publications et les ensembles de données scientifiques. La section comprend également des ressources utiles et des références sur les outils de taxonomie et de gestion des données mis au point par d'autres organisations¹⁴.

37. En raison des limites imposées par la pandémie de covid-19, aucune activité de renforcement des capacités en présentiel n'a eu lieu pendant la période biennale. Toutefois, plusieurs ateliers d'information et de formation ont été organisés en ligne¹⁵.

¹² Les six listes de descripteurs sont les suivantes: 1) *Dacryodes edulis*, 2) *Docynia indica*, 3) *Irvingia spp.*, 4) *Sclerocarya birrea*, 5) *Strychnos cocculoides* et 6) *Ziziphus mauritiana*.

¹³ www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/global-information-system/faq/fr/.

¹⁴ ssl.fao.org/glis/static/fr/documentation.html.

¹⁵ Les principales formations qui ont eu lieu sont indiquées à la page suivante: www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/global-information-system/externalmeetings/fr.

E. Autres partenariats

38. À sa huitième session, l'Organe directeur a pris note des progrès accomplis en ce qui concerne le réseau international DivSeek et a demandé au Secrétaire d'étudier les modalités éventuelles d'une collaboration plus poussée avec ce réseau.

39. Le secrétariat a mis au point un protocole d'accord, qui a fait l'objet d'une procédure de validation interne et a été signé en mai 2022¹⁶.

40. Le secrétariat et le réseau international DivSeek ont organisé des webinaires communs sur le système GLIS et les avantages des DOI et ont participé aux webinaires de DivSeek. Le secrétariat a invité DivSeek à faire rapport à l'Organe directeur, à la présente neuvième session, sur les activités qui intéressent le Traité international¹⁷.

F. Données de séquençage génétique relatives aux RPGAA

41. À sa huitième session, l'Organe directeur a remercié les parties prenantes et les utilisateurs qui ont communiqué des informations sur l'application des DOI aux informations de séquençage numérique/données de séquençage génétique et a demandé au Comité scientifique consultatif de continuer à se pencher sur les questions scientifiques et techniques ayant trait à ces informations ou données, ainsi que sur les législations nationales, s'il convient¹⁸.

42. À sa quatrième session, en avril 2021, le Comité a reçu de la part du secrétariat des informations actualisées sur les processus d'élaboration de politiques qui sont en cours au sein de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Il a indiqué que les informations communiquées étaient utiles et a invité le secrétariat à poursuivre le suivi et à continuer d'informer le Comité. Il a également fait remarquer que le fait de donner accès aux informations était une forme de partage des avantages. En outre, il a souligné que le Traité international, par l'intermédiaire de son Organe directeur, devrait constituer l'enceinte dans le cadre de laquelle aborder la question des informations de séquençage numérique/données de séquençage génétique ayant trait aux RPGAA et au partage des avantages¹⁹.

43. Après la réunion, le secrétariat a continué de suivre l'examen des informations de séquençage numérique/données de séquençage génétique réalisé par le Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Lors des réunions d'information en ligne organisées à l'intention des Parties contractantes en mai 2022, le secrétariat a présenté une synthèse des documents et des résultats pertinents, notamment des possibilités recensées par le Groupe. Le secrétariat a en particulier indiqué que, dans le projet de recommandations du Groupe de travail à composition non limitée issu de la réunion de mars 2022 et adressé à la Conférence des Parties à la CDB, la complémentarité d'autres instruments d'accès et partage des avantages et l'adaptabilité à ces instruments étaient prises en compte²⁰.

44. Au moment de la rédaction du présent document, les processus de la CDB étaient encore en cours. Comme demandé par l'Organe directeur dans sa résolution 13/2019, le Secrétaire informera l'Organe directeur, à la présente session, de l'état d'avancement des débats et des résultats obtenus dans le cadre des processus menés au sein de la CDB dans la mesure où ils concernent les éventuelles incidences de l'utilisation des «informations de séquençage numérique» sur les ressources génétiques pour les objectifs du Traité international²¹.

¹⁶ IT/GB-9/22/11/Inf.3.

¹⁷ IT/GB-9/22/11/Inf.2.

¹⁸ Paragraphes 8 et 14 de la résolution 14/2019. Les termes «informations de séquençage numérique» et «données de séquençage génétique» sont utilisés de façon interchangeable, sans préjudice de leur éventuelle définition par l'Organe directeur.

¹⁹ Paragraphe 26 du rapport: www.fao.org/3/cb5340en/cb5340en.pdf.

²⁰ www.cbd.int/doc/recommendations/wg2020-03/wg2020-03-rec-02-fr.pdf.

²¹ Résolution 13/2019, www.fao.org/3/nb791fr/nb791fr.pdf.

45. En mai 2022, le Secrétaire a publié une notification invitant les Parties contractantes à communiquer leurs contributions sur les informations de séquençage numérique. L'analyse des contributions reçues figure dans le document relatif à l'examen de la question de l'information de séquençage numérique conformément à la résolution 13/2017 et au Programme de travail pluriannuel, publié au titre du point 17 de l'ordre du jour provisoire²².

III. PROGRAMME DE TRAVAIL RÉVISÉ

46. À sa huitième session, l'Organe directeur a demandé au Secrétaire de réviser le Programme de travail sur le système GLIS en s'appuyant sur les avis du Comité scientifique consultatif.

47. À sa quatrième session, le Comité scientifique consultatif a formulé des observations directes sur un premier projet de Programme de travail révisé sur le système GLIS et a demandé au Secrétaire de préparer et de diffuser un deuxième projet afin que le Comité présente ses observations. Les observations communiquées ont été intégrées dans le projet, qui figure à l'appendice de l'*annexe 2* au présent document.

48. Pour résumer, les activités du Programme de travail sur le système GLIS sont organisées autour de cinq objectifs, au lieu de six, dans le projet actuel. Certaines activités du premier programme ont été achevées et donc retirées, tandis que d'autres ont été intégrées de manière plus cohérente (les activités liées au renforcement des capacités ont été regroupées, par exemple). Les cinq objectifs sont les suivants:

1. Gestion et amélioration du portail du système GLIS.
2. Promotion de l'interopérabilité des systèmes existants.
3. Amélioration de la transparence en ce qui concerne les droits et les obligations des utilisateurs qui accèdent à des informations sur les RPGAA et les partagent.
4. Recherche de solutions nouvelles et renforcement des solutions existantes pour approfondir les connaissances sur les RPGAA et apporter une valeur ajoutée aux RGPAAs.
5. Favoriser le renforcement des capacités et les possibilités de transfert de technologies.

IV. MOBILISATION DE RESSOURCES

49. À sa huitième session, l'Organe directeur a affecté des fonds pour un nombre restreint d'activités du Programme de travail sur le Système mondial d'information au titre du budget administratif de base. Pendant la dernière période biennale, un seul donateur a contribué aux activités du Programme de travail non financées par le budget administratif de base, en l'occurrence pour améliorer la documentation des espèces sauvages apparentés à des espèces cultivées et conservées *in situ*.

50. La plupart des activités que le Comité scientifique consultatif a définies pour le Programme de travail restent largement sous-financées, par exemple celles qui visent à aider les banques de gènes des pays en développement à numériser des informations précieuses sur la caractérisation et l'évaluation des RPGAA. Les activités d'assistance technique, de formation et de renforcement des capacités menées en collaboration avec des partenaires clés sont tributaires de ressources extrabudgétaires. Dans ce contexte, le secrétariat reste déterminé à mobiliser des ressources financières, y compris en élaborant des projets *ad hoc* pour aider les Parties contractantes.

²² Notification [NCP 021](#) et document IT/GB-9/22/17.2.

51. À l'heure d'élaborer et d'adopter le budget pour la prochaine période biennale, l'Organe directeur souhaitera peut-être envisager de fournir des fonds en vue de l'organisation d'au moins une réunion du Comité scientifique consultatif, s'il décidait de le convoquer de nouveau, et provisionner les fonds nécessaires au maintien du service d'assistance et des infrastructures et services de base destinés aux utilisateurs.

V. INDICATIONS QUE L'ORGANE DIRECTEUR EST INVITÉ À DONNER

52. L'Organe directeur est invité à examiner les éléments figurant dans l'*annexe 2* au présent document, en vue de l'adoption de la résolution sur la mise en œuvre du Système mondial d'information, y compris de son programme de travail pour la période 2023-2028.

Annexe 1

Statistiques sur les informations concernant les RPGAA mises à disposition dans le système GLIS²³

Requête	Description
Vue d'ensemble de l'enregistrement de DOI	<p>Donne un aperçu de l'activité d'enregistrement de DOI. Les indicateurs fournis comprennent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les 20 principaux titulaires par nombre de DOI; • les 10 principaux pays par nombre de RPGAA conservées; • les 10 principaux genres par nombre de RPGAA enregistrées. <p>Il est possible de cliquer sur les noms des institutions, les noms de pays et les genres pour examiner plus avant les résultats.</p>
Statut au sein du Système multilatéral, méthode, statut biologique et historique	<p>Donne des informations sur le statut biologique des RPGAA enregistrées dans le système GLIS, la méthode utilisée pour les obtenir et leur statut dans le Système multilatéral du Traité international, et indique si les RPGAA sont disponibles pour la distribution ou non.</p>
Nombre de DOI assortis de liens, par titulaire	<p>Donne une liste des titulaires ainsi que le nombre de DOI qu'ils ont enregistrés, ceux qui sont assortis de liens et la part des DOI assortis de liens par rapport au total.</p>
Descripteurs couverts par le DOI	<p>Répertorie tous les descripteurs non obligatoires et fournit le nombre de DOI pour lesquels ces descripteurs sont renseignés par rapport au nombre total de DOI enregistrés.</p>
Provenance	<p>Permet aux utilisateurs de sélectionner la provenance des RPGAA et répertorie les genres, le nombre de DOI enregistrés et les pays détenteurs. Il est possible de restreindre la recherche aux seuls centres du CGIAR et de préciser également le statut des RPGAA dans le Système multilatéral du Traité international. Il est aussi possible d'affiner la recherche pour examiner de plus près les résultats.</p>
DOI figurant dans des projets	<p>Affiche la liste des projets du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages et d'autres projets, ainsi que le nombre de RPGAA étudiées au cours de l'activité liée au projet. Il est possible de cliquer sur le code du projet pour accéder à la page qui présente en détail le projet ou sur le nombre de RPGAA pour voir une liste détaillée des DOI correspondants.</p>

²³ On trouvera la section sur les statistiques à l'adresse suivante: ssl.fao.org/glis/stats/index.

[DOI du système GLIS figurant dans des publications et des ensembles de données](#)

Affiche les publications et les ensembles de données actuellement recensés dans le système GLIS et qui citent les DOI du système. Il est possible de filtrer les résultats.

Exemples de requêtes

- Combien de RPGAA mon institution a-t-elle enregistré? (Il faut se connecter pour effectuer cette requête.)
 - Combien de RPGAA ont été enregistrées par des détenteurs dans mon pays? (Il faut se connecter pour effectuer cette requête.)
 - [Combien de RPGAA ont été enregistrées par genre?](#)
-
- [Combien y a-t-il de RPGAA dans le Système multilatéral du Traité international et pourquoi?](#)
 - [Comment les RPGAA enregistrées sont-elles ventilées en ce qui concerne le statut biologique?](#)
 - [Comment les RPGAA *ex situ* ont-elles été obtenues?](#)
 - [Combien de RPGAA sont disponibles à des fins de distribution?](#)

PROJET DE RÉSOLUTION **/2022**MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME MONDIAL D'INFORMATION**

L'ORGANE DIRECTEUR,

Rappelant ses résolutions et décisions antérieures concernant la Vision et le Programme de travail sur le Système mondial d'information, plus particulièrement les résolutions 3/2015, 5/2017 et 4/2019,

Rappelant aussi la contribution du Système mondial d'information (le système GLIS) visé à l'article 17 du Traité international au Système multilatéral d'accès et de partage des avantages, en particulier en ce qui concerne les dispositions de l'alinéa a) du paragraphe 2 de l'article 13,

Remerciant le Gouvernement de l'Allemagne pour l'aide financière apportée en vue de la documentation des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et conservées *in situ*,

Remerciant les membres du Comité scientifique consultatif sur le Système mondial d'information visé à l'article 17 pour les avis communiqués au Secrétaire et leurs contributions aux différentes pistes de travail sur le système GLIS,

1. **Prend note** des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de travail sur le Système mondial d'information depuis la dernière session de l'Organe directeur, en particulier en ce qui concerne le développement du portail du système GLIS, et **demande** au Secrétaire de continuer à mettre à jour le catalogue de liens vers des ressources et des outils dans toutes les langues officielles;
2. **Prend note** des progrès accomplis en ce qui concerne l'utilisation des identifiants numériques d'objets (DOI) et **demande** au Secrétaire, sous réserve de la disponibilité de ressources, de continuer à promouvoir leur utilisation à titre volontaire et d'intensifier les efforts entrepris pour renforcer les capacités des parties prenantes concernées, en particulier dans les pays en développement;
3. **Prend note** de la publication des *Descripteurs pour les espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et conservées in situ* et des six nouvelles listes de descripteurs pour la caractérisation et l'évaluation d'arbres fruitiers tropicaux et **rend hommage** à toutes les institutions et personnes qui ont contribué à leur mise au point;
4. **Prend note** de la disponibilité limitée de bases de données nationales sur les espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et conservées *in situ* et **invite** les Parties contractantes qui ne l'ont pas fait à envisager d'en créer une afin de faciliter la recherche et l'utilisation. Dans ce contexte, il **demande** au Secrétaire, sous réserve de la disponibilité de ressources et en partenariat avec les parties prenantes concernées, d'aider les Parties contractantes à documenter les espèces cultivées et leurs espèces sauvages apparentées et d'appuyer les programmes concernés afin de sensibiliser le public à la valeur et au rôle des espèces sauvages apparentées dans la sélection végétale;
5. **Prend note** de la collaboration en cours avec la plateforme Genesys, le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS), le système GRIN-Global, le Catalogue européen des ressources phylogénétiques (*European Search Catalogue for Plant Genetic Resources*, EURISCO) et le Système de documentation et d'information du Centre de ressources phylogénétiques de la Communauté du développement de l'Afrique australe (Web-SDIS) et **demande** au Secrétaire de continuer à renforcer la coopération avec les institutions et les initiatives concernées et de faciliter l'échange d'informations sur les RPGAA;

6. **Rappelle** l'avis du Comité scientifique consultatif concernant l'utilité d'attribuer, à titre volontaire, des DOI à l'information associée aux RPGAA et **remercie** les parties prenantes et les utilisateurs qui ont présenté des informations sur l'attribution de DOI à l'information de séquençage numérique/aux données de séquençage génétique, notamment pour établir des liens entre les données phénotypiques et les données de passeport d'une part et les données génomiques d'autre part²⁴;
7. **Demande** au Secrétaire d'encourager les utilisateurs à établir des liens entre les publications et ensembles de données scientifiques et les RPGAA, de les guider à cette fin et de les aider à intégrer ces informations dans les systèmes de gestion de l'information;
8. **Prend note** de la conclusion du protocole d'accord et des progrès accomplis avec le réseau international DivSeek et **demande** au Secrétaire de faire rapport à l'Organe directeur, à sa dixième session, sur les activités conjointes;
9. **Adopte** le Programme de travail révisé sur le Système mondial d'information, tel qu'il figure à l'*appendice* à la présente résolution;
10. **Décide** de reconduire le Comité scientifique consultatif avec le même mandat que celui de la précédente période biennale, sous réserve de la disponibilité de ressources financières, afin que celui-ci tienne au moins une réunion en présentiel et, si nécessaire, en ligne, et **demande** au Secrétaire de continuer à communiquer au Comité des informations actualisées sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de travail sur le système GLIS;
11. **Demande** au Comité scientifique consultatif de continuer à examiner les questions d'ordre technique et scientifique ayant trait à l'information de séquençage numérique/aux données de séquençage génétique, compte tenu des législations nationales, le cas échéant;
12. **Invite** les Parties contractantes et les autres gouvernements et parties prenantes à fournir les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Programme de travail sur le système GLIS, notamment en vue du développement du portail du système GLIS, de l'examen des ontologies des espèces cultivées et de l'appui aux activités de formation et de renforcement des capacités dans les pays en développement;
13. **Demande** au Secrétaire d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Comité scientifique consultatif et de présenter un rapport sur l'état d'avancement de cette mise en œuvre à l'Organe directeur, à sa dixième session.

²⁴ Les termes «informations de séquençage numérique» et «données de séquençage génétique» sont utilisés de façon interchangeable, sans préjudice de leur éventuelle définition par l'Organe directeur.

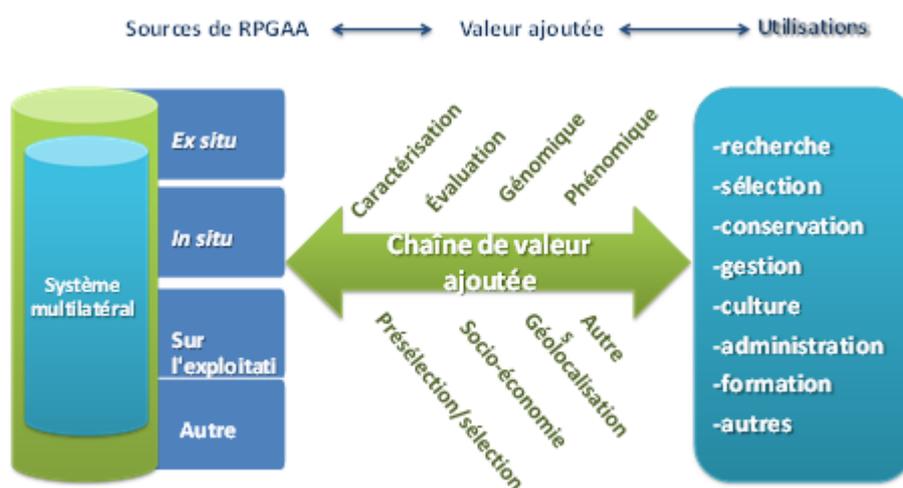
Appendice à l'annexe 2

Projet

Programme de travail sur le Système mondial d'information (2023-2028)

Le Programme de travail couvrira une période de six ans. Il sera mis en œuvre selon une approche par étapes et sera financé à la fois par des ressources budgétaires de base, qui seront déterminées par l'Organe directeur, et par des contributions extrabudgétaires.

L'objectif du Système mondial d'information (le système GLIS) consiste à combler le fossé qui existe entre les sources de RPGAA, les activités de recherche et de valorisation des RPGAA et les différents usages de ces ressources.



Le Programme de travail comporte six objectifs:

PORTAIL DU SYSTÈME GLIS

1. Gérer et améliorer le portail du système GLIS

- a. Poursuivre le développement et la gestion du portail du système GLIS, y compris du répertoire de liens et de services.
- b. Permettre un accès rapide aux sources d'informations sur les RPGAA, en particulier au matériel disponible dans le Système multilatéral d'accès et de partage des avantages, au niveau des accessions.
- c. Renvoyer vers toutes les informations non confidentielles, en particulier celles qui sont issues des activités de recherche-développement sur le matériel provenant du Système multilatéral, en fournissant des liens vers les sources d'informations dans lesquelles sont stockées ces données.
- d. Définir des scénarios d'utilisation pour les groupes cibles et établir des mécanismes permettant de recueillir régulièrement les retours d'information et les données d'expérience des utilisateurs.

INTEROPÉRABILITÉ

2. Promouvoir et assurer l'interopérabilité des systèmes existants en fournissant des principes clairs, des normes techniques et des outils adaptés, afin de faciliter leur utilisation

- a. Promouvoir l'adoption d'identifiants permanents uniques pour les RPGAA, notamment l'utilisation volontaire d'identifiants numériques d'objets (DOI), et la création de liens entre d'une part les données d'identification et les données phénotypiques et d'autre part les données génomiques.
- b. Documenter et faire connaître les normes sur les données et les métadonnées relatives à la documentation des RPGAA (les données phénotypiques telles que les descripteurs de cultures spécifiques, par exemple) et promouvoir leur diffusion et leur utilisation.
- c. Tisser des liens avec d'autres initiatives concernées par l'utilisation de données ouvertes et l'adoption de normes pour la documentation des RPGAA.
- d. Documenter et faire connaître les normes techniques nécessaires à l'interopérabilité entre le système GLIS et certains systèmes d'information sur les RPGAA, y compris pour ce qui est des ontologies des espèces cultivées.

ACCÈS AUX INFORMATIONS ET LEUR UTILISATION

3. Promouvoir la transparence en ce qui concerne les droits et les obligations des utilisateurs en matière d'accès, de partage et d'utilisation des informations associées aux RPGAA

- a. Informer les utilisateurs de leurs droits et de leurs obligations quand ils accèdent à des sources d'information sur le portail du système GLIS et documenter les facteurs institutionnels, organisationnels, stratégiques et juridiques correspondants dans le cadre des articles 12 et 13 du Traité international.
- b. Suivre les évolutions des politiques dans les forums internationaux qui présentent un intérêt au regard de la vision du système GLIS et de son programme de travail et documenter les incidences scientifiques et techniques des législations nationales liées à l'accès aux informations sur les RPGAA et à leur utilisation, notamment l'information de séquençage numérique/les données de séquençage génétique, dans le cadre de l'article 17²⁵.

APPORTER DE LA VALEUR AJOUTÉE EN PARTAGEANT LES INFORMATIONS ET LES CONNAISSANCES

4. Rechercher des solutions nouvelles et renforcer les solutions existantes pour approfondir les connaissances sur les RPGAA et apporter une valeur ajoutée aux RPGAA

- a. Recenser les outils, les mécanismes et les opportunités, ou en créer, afin de favoriser l'échange d'informations parmi les partenaires et les utilisateurs du système GLIS (recherche, monde universitaire, banques de gènes, agriculteurs, obtenteurs, secteur privé, revues scientifiques, etc.).
- b. Encourager et aider les utilisateurs à créer des liens entre des publications scientifiques et ensembles de données et des RPGAA et collaborer avec des éditeurs de référence, des sources de données centralisées et des organismes de citation.
- c. Sensibiliser les parties prenantes aux connaissances traditionnelles ayant trait à la gestion des RPGAA, conformément aux dispositions du Traité international et dans le droit fil d'autres instruments internationaux.

²⁵ Les termes «informations de séquençage numérique» et «données de séquençage génétique» sont utilisés de façon interchangeable, sans préjudice de leur éventuelle définition par l'Organe directeur.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES**5. Communiquer des informations et offrir des moyens en matière de renforcement des capacités et de transfert de technologie pour la conservation, la gestion et l'utilisation des RPGAA et des informations et connaissances qui leur sont associées, en accordant une attention particulière aux besoins des pays en développement**

- a. Renforcer les capacités des banques de gènes et d'autres fournisseurs à rassembler des informations sur le matériel qu'ils détiennent, notamment dans des domaines tels que la taxonomie, la gestion de l'information et la bioinformatique, en collaboration avec les partenaires concernés.
- b. Renforcer les capacités des Parties contractantes, afin qu'elles puissent dresser des inventaires et mettre au point des systèmes d'information aux niveaux national et régional, notamment pour le matériel conservé *in situ* et dans les exploitations.
- c. Faciliter le transfert des technologies qui sont indispensables pour gérer les informations liées aux RPGAA, notamment en organisant ou en soutenant des réunions régionales et des conférences scientifiques.
- e. Donner accès à du matériel de formation et à des produits d'apprentissage en ligne et élaborer des mécanismes pour promouvoir les offres de formation dans toutes les institutions.